

## **Service Public de Radiodiffusion**

(2230)

Le Congrès déclare qu'il continue à soutenir les émissions du service public, ainsi qu'il avait annoncé lors du Congrès précédent. Il se réjouit du soutien de la Commission Européenne et du fait que le Traité d'Amsterdam contienne l'idée que l'Etat doive continuer à soutenir des émissions au moyen d'un système de taxation sur les honoraires de licence. Il exhorte la FIM à accroître ses activités pour qu'elle s'assure que la commercialisation en constante augmentation de la télévision et de la radio ne fissure pas plus avant le concept d'émissions de qualité du service public, destinées à divertir, informer et éduquer.